

Compte rendu du conseil municipal du 01/07/2011.

2011 - 038

Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011

Rémunération de la mise sous plis de la propagande électorale.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

Décide de rémunérer l'agent communal ayant participé à la mise sous plis de la propagande électorale pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 en leur versant une indemnité de 0,24 € brut par enveloppe.

Divers :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles :

- AB 176
- AB 87 et ZN 142.
- ZD 85 et AB 18.
- AB 75 et AB 76.